



**DISTRICT DE FOOTBALL
DES DEUX-SÈVRES**



REGLEMENT

FINANCIER

TARIFS 2026/2027



foot79.fff.fr



05.49.79.18.52



23 rue de Pied de Fond - 79000 NIORT



district@foot79.fff.fr





SOMMAIRE

1 - Cotisations	Page 3
2 - Droits d'engagement	Page 3
3 - Part sur recette	Page 4
4 - Arbitres	Page 4
5 - Statut de l'Arbitrage	Page 5
6 - Droits et frais de dossier	Page 5
7 - Amendes Sportives	Pages 5 et 6
8 - Amendes Disciplinaires	Page 6
9 - Frais de déplacements	Page 6
10 - Divers	Page 6
Informations	Page 7
Relevé compte club	Page 7
Frais arbitrage	Page 7

TARIFS 2026/2027



1 - COTISATIONS

FONCTIONNEMENT :

Par licence :

Prélèvement licence dite « Active »

Séniors/Vétérans – U19/U18 – U17/U16 – U15/U14 – U13/U12

3.50 €

Foot d'Animation et diversifié

1.75 €

DIVERS :

Licence Ayant-droit

31,00 €

Licence membre Observateur/Accompagnateur (non licencié dans un club)

31,00 €

2 - DROITS D'ENGAGEMENT

CHAMPIONNATS

Départemental 1

147,00 €

Départemental 2

138,00 €

Départemental 3

136,00 €

Départemental 4

131,00 €

Départemental 5

112,00 €

U19 Inter-Districts (79/86)

43,00 €

Féminines à 8 Seniors du Poitou (Gestion District 79)

35,00 €

Futsal Féminin et masculin seniors

35,00 €

Féminines U16/U18 à 11 (Gestion District 79)

25,50 €

Féminines U14/U17 à 8 (Gestion District 79)

25,50 €

Féminines Futsal U14/U17

28,00 €

Féminines Futsal U11/U13

28,00 €

Futsal Brassage

35,00 €

U18

43,00 €

U17 -1ère, 2ème et 3ème Division-

43,00 €

U17 à 7

43,00 €

U15 -1ère, 2ème et 3ème Division-

40,00 €

U15 à 7

40,00 €

U13 -1ère, 2ème, 3ème et 4ème Division-

40,00 €

U12 Critérium

24,00 €

U11 - Niveau 1, 2 et 3-

29,00 €

Plateaux U7 et U9

GRATUIT

COUPES et CHALLENGES

Coupe ANGÉLIQUE SENIORS

60,00 €

Coupe DEUX-SEVRES SUPER U

116,00 €

Coupe SABOUREAU

88,00 €

Coupe des Réserves

50,00 €

Coupe U19 Inter-Districts (79/86)

48,00 €

Coupe Futsal Deux-Sèvres

35,00 €

Coupe Féminines à 8 Seniors du Poitou (gérée par le District 79)

35,00 €

Challenge Féminines à 8 Seniors Gislaine Charrier - U14/U17F - U10/U13F -

29,00 €

Coupe Départementale U18

35,00 €

Coupe Départementale U17

35,00 €

Coupe Angélique U16/U17

35,00 €

Coupe Départementale U15

30,00 €

Coupe Angélique U14/U15

30,00 €

Coupe Festival Pitch U13 Masculins & Féminins

24,00 €

Tournois jeunes et Seniors

27,00 €

TARIFS 2026/2027

3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre)

COUPE DEUX-SEVRES

Tarifs des entrées

1/4 de Finales	4,00 €
1/2 Finales	5,00 €
Finale	6,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	17,00 €
4ème et 5ème tour	26,00 €
6ème tour et plus	50,00 €
1/4 de finales ➤30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + forfait délégué(s) 53,52 €.	
1/2 finales ➤30% recette brute ou sur minimum recette (1 000,00 €) + Prise en charge déplacement délégués (53,52 €).	
Finale ➤30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués (53,52 €).	

COUPE SABOUREAU

Tarifs des entrées

1/4 de Finales	3,00 €
1/2 Finales	4,00 €
Finale	5,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	12,00 €
4ème et 5ème tour	17,00 €
6ème tour et plus	32,00 €
1/4 de finales	50,00 €
1/2 finales ➤30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + Prise en charge déplacement délégués (53,52 €).	
Finale ➤30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués (53,52 €).	

COUPE DES RESERVES

Forfait recette

1er au 3ème tour	10,00 €
1/8/ de finales	15,00 €
1/4 de finales	30,00 €
1/2 finales	48,00 €

4 - ARBITRES

INDEMNITE KILOMETRIQUE (barème LFNA) - trajet le plus court

Indemnité kilométrique (par km aller/retour)	0,447 €
Minimum à percevoir (60 km aller/retour)	26,82 €

INDEMNITE DE MATCH

Championnat SENIORS D1 - Coupes Seniors (Deux-Sèvres - Saboureau - Réserves) ➤ Centre	37,00 €
Championnat SENIORS D1 - Coupes Seniors (Deux-Sèvres - Saboureau - Réserves) ➤ Assistant	34,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 ➤ Centre	34,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 ➤ Assistant	30,00 €
Championnats et coupes à 8 FEMININES ➤ Centre	34,00 €
Championnats et Coupes FUTSAL (forfait arbitre centre)	20,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 ➤ Centre	29,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 ➤ Assistants	25,00 €

TARIFS 2026/2027

5 - STATUT DE L'ARBITRAGE

1^{ère} Année d'infraction		
D1		120,00 €
D2 - D3 - D4 -		50,00 €
2^{ème} Année d'infraction	➤	Amende DOUBLEE x2
3^{ème} Année d'infraction	➤	Amende TRIPLEE x3
4^{ème} Année d'infraction	➤	Amende QUADRUPLEE x4

6 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER

Réserve et réclamation d'avant match	39,00 €
Réserve et réclamation d'après match	83,00 €
Appel devant la Commission d'Appel de la Ligue :	
- autre que faits disciplinaires	116,00 €
- faits de discipline (frais de dossier)	116,00 €
Appel devant la Commission d'Appel du District :	
- autre que faits disciplinaires	77,00 €
- faits de discipline (frais de dossier 111 Euros + frais de déplacement 100 Euros)	211,00 €

7 - AMENDES SPORTIVES

Instruction d'un dossier	34,00 €
Amende pour absence non excusée à une audition	34,00 €
Amende pour absence de rapport demandé	45,00 €
Instruction d'un dossier intempéries	33,00 €
Amende par commission à fixer par celle-ci	A fixer
Amende au club dont l'arbitre désigné ne s'est pas déplacé	16,00 €
Amende au club organisant un tournoi U6/U9 lors de la Journée Nationale Débutant	300,00 €
Amende au club participant à un tournoi U6/U9 (département et hors) lors de la JND	50,00 €
Forfaits Championnat	
1^{ère} et 2^{ème} Division	
➤ 1 ^{er} Forfait	42,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait	63,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait	84,00 €
3^{ème} et 4^{ème} Division	
➤ 1 ^{er} Forfait	42,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait	52,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait	63,00 €
➤ Pour les équipes de <u>1^{ère} et 2^{ème} division</u> , l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera <u>triplée</u> .	
➤ Pour les équipes de <u>3^{ème} et 4^{ème} division</u> , l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera <u>doublée</u> .	
5^{ème} Division - U19 - U18 - Féminines Seniors et Coupes Départementales	➤ 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Forfait
	32,00 €
Jeunes District (des U13 aux U17) et Féminines jeunes	➤ 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Forfait
	21,00 €
Futsal 1^{ère} et 2^{ème} Division	
➤ 1 ^{er} Forfait	42,00 €
➤ 2 ^{ème} Forfait	52,00 €
➤ 3 ^{ème} Forfait	63,00 €
Futsal autres divisions et 1^{ère} phase coupe :	➤ 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Forfait
	32,00 €
➤ Pour les équipes du Futsal de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} division, l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera <u>triplée</u> .	
Futsal coupes à partir des 1/4 de finales et trophée des champions :	➤ Forfait
	300,00 €
Amende forfait finales jeunes District	200,00 €

TARIFS 2026/2027

7 - AMENDES SPORTIVES (suite)

Feuille de match "papier" en retard :	28,00 €
Non retour des feuilles de plateaux U6 à U13	15,00 €
Demande de modification tardive à J-2	28,00 €
Feuille de match "informatisée" - transmission tardive :	28,00 €
Absence aux Assemblées Générales	
Clubs dont le niveau le plus élevé de l'équipe 1 est de Ligue dont Futsal	84,00 €
1ère, 2ème et 3ème Division Départementale	73,00 €
Autres divisions départementales dont Futsal	63,00 €
Absence aux réunions décentralisées (seniors, jeunes et féminines) et de formations	31,00 €
Les amendes aux diverses assemblées et réunions seront doublées dès la seconde absence consécutive, triplée la troisième.	

8 - AMENDES DISCIPLINAIRES

1- Amendes disciplinaires - Suspension en match(s) -

Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.

1er Avertissement toute catégorie	16,50 €
2ème Avertissement toute catégorie	19,50 €
3ème Avertissement toute catégorie	33,00 €
Expulsion entraînant 1 à 4 matchs de suspension	44,00 €
Expulsion entraînant 5 matchs de suspension	102,00 €
Expulsion entraînant 6 matchs de suspension	160,00 €
Expulsion à partir du 7ème match de suspension (50 € en plus par match supplémentaire, limité à 560 €).	210,00 €

2- Amendes disciplinaires pour faits graves - Suspension en temps -

Le tarif des sanctions financières ci-dessous, correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu graves pouvant mettre en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.

Suspension de 3 à six mois	600,00 €
Suspension de 7 à 9 mois	650,00 €
Suspension de 10 mois à 1 an	700,00 €
Suspension supérieure à 1 an	750,00 €

3- Divers -

Instruction d'un dossier	55,00 €
Evocation	44,00 €
Absence de rapport demandé	84,00 €
Absence à une convocation	84,00 €
Joueur pratiquant sous une fausse identité	150,00 €
Falsification d'une feuille de match (FMI)	150,00 €
Match arrêté suite à abondance du terrain volontaire	150,00 €
Joueur ou dirigeant suspendu assurant une fonction officielle lors d'une rencontre	150,00 €
Participation ou inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match	150,00 €
Non respect des catégories d'âge	150,00 €
Non respect des procédures	50,00 €
Envahissement de terrain (à l'appréciation de la commission de discipline) jusqu'à	1 500,00 €

9 - FRAIS DE DEPLACEMENTS

Membres élus et cooptés par km A/R (trajet le plus court)	0,447 €
Salariés par km A/R	0,447 €
Délégués	0,447 €
Observateurs Arbitres Seniors - Jeunes - (plafond de 100 kms aller/retour)	0,447 €
Accompagnateurs nouveaux arbitres Forfait	30,00 €

10 - DIVERS

Frais d'un repas pour un membre élu - Membre de Commission - Arbitre -	6,00 €
Location Ethylotest	15,00 €
Prix des embouts	0,30 €
Caution Ethylotest	700,00 €

Informations

1- Seront portés automatiquement au débit des clubs concernés :

❖ Les amendes «sportives» pour : frais de dossier, forfaits, feuilles de matches et feuilles de recettes en retard, licences manquantes, infraction au statut de l'arbitrage, modifications au calendrier, absence aux A.G., l'engagement des arbitres

2 - Les droits de confirmation de réserves, les droits de réclamation, d'évocation et les droits d'appel ou frais de dossier sont soit :

- débités sur le compte du club concerné.

- joints à l'envoi recommandé sous forme de chèque établi à l'ordre du «District des Deux-Sèvres de Football».

Les réserves et réclamations peuvent également être confirmées par l'envoi dans les 48 heures (24 heures pour les coupes et challenges) soit:

- d'un courrier électronique avec la messagerie Zimbra.

- d'une simple télécopie avec en-tête du club obligatoire.

Le compte du club réclamant est automatiquement débité du montant du droit de confirmation.

3 - La Commission des Finances du District des Deux-Sèvres de Football est chargée de faire appliquer les sanctions prévues par le règlement financier de la LFNA en cas de défaut de paiement.

Relevés de compte club

uniquement par prélèvement automatique

- 1^{ère} situation au 30/10/26 paiement le 10/11/2026
(Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 26/27)
- 2^{ème} situation au 28/02/27, paiement le 15/03/2027
- 3^{ème} situation au 15/06/27, paiement le 30/06/2027

➤ A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur :
FOOTCLUBS à Menu à Organisation à Etat du compte

Prélèvement automatique des frais d'arbitrage

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matches de championnat de la D1 à la D4, des U18 aux U15 et de la D1 Futsal avec 10 prélèvements mensuels :

- Les 9 premiers de septembre 2026 à mai 2027 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit :

☞ Départemental 1 : **250 €**

☞ Départemental 2 : **230 €**

☞ Départemental 3 : **115 €**

☞ Départemental 4 : **75 €**

☞ Départemental U18 -1ère Division- : **75 €**

☞ Départemental U17 -1ère Division- : **75 €**

☞ Départemental U15 -1ère Division- : **75 €**

☞ Départemental 1 Futsal : **110 €**

- Le dixième en juin 2027 pour régularisation.

- Le montant sera débité le 25 du mois.